



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : JEUNESSE

35) Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Concours d'écriture - Règlement

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240404-DEL20240404_35-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 35

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 35

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



JEUNESSE

35) Journée internationale de lutte pour les droits des femmes
Concours d'écriture - Règlement

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant l'engagement de la Municipalité en faveur de la lutte pour les droits des femmes,

considérant que la Direction jeunesse souhaite sensibiliser les jeunes à cette cause par l'organisation d'un concours laissant libre cours à l'imagination artistique sous différentes formes d'expression,

considérant que le concours s'intitulant « Femmes ! Mots ! Libertés ! » rend un hommage symbolique au combat des femmes iraniennes,

considérant qu'il convient d'adopter le règlement intérieur dudit concours d'écriture, fixant les modalités de participation,

vu le règlement, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE l'organisation du concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Libertés ! » à destination des jeunes de 11 à 30 ans résidant, travaillant ou étudiant à Ivry-sur-Seine entre le 8 mars et le 28 avril 2024.

ARTICLE 2 : ADOPTE le règlement du concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Libertés ! », fixant les modalités de participation.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 12/04/2024